

Assurance-emploi
Appel à une réforme
du Tribunal de la
sécurité sociale, miné par
des retards de traitement
de dossiers *Page A 3*



La Corée du Nord toujours plus hostile *Page B 1*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 200

LE DEVOIR, LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

BIRMANIE L'EXODE OU LA VIOLENCE



Les Rohingyas de Birmanie sont chaque jour plus nombreux à fuir au Bangladesh. Ils sont près de 87 000 à avoir pris la route de l'exode après dix jours de violences qui ont isolé la Birmane Aung San Suu Kyi sur la scène internationale. *Page B 1*

K.M. ASAD AGENCE FRANCE-PRESSE

PROTECTION ACCRUE DE L'EAU POTABLE

230 villes essuient un refus de Québec

Elle veut des règles
plus strictes pour encadrer
les forages pétroliers

ALEXANDRE SHIELDS

Même s'il en a le pouvoir, le ministre de l'Environnement, David Heurtel, refuse d'accorder à 230 municipalités le droit d'adopter des règles plus strictes que celles mises en place par le gouvernement Couillard pour protéger les sources d'eau potable lors des forages pétroliers et gaziers, a appris *Le Devoir*. Il demande plutôt à chacune d'elles de produire une analyse étouffée pour démontrer la nécessité de mesures plus sévères, ce qu'elles refusent de faire.

Pas moins de 230 municipalités ont envoyé en juin au ministre Heurtel un projet de règlement qui permettrait d'élargir les zones de protection de l'eau potable sur leur territoire. Alors

VOIR PAGE A 8 : EAU

Réduire le financement des cégeps anglophones ?

Des militants du PQ proposeront en congrès un amendement en ce sens qui serait accepté par Lisée

AMÉLI PINEDA

Plutôt que d'interdire le cégep en anglais aux personnes qui n'ont fréquenté qu'un seul établissement francophone au cours de leur parcours scolaire, des militants du Parti québécois (PQ) pourraient suggérer lors de leur prochain congrès de réduire progressivement le financement des établissements anglophones. Cette proposition constituerait le compromis

accepté par leur chef, Jean-François Lisée, a appris *Le Devoir*.

Des militants péquistes et M. Lisée se seraient entendus pour que la réduction de l'affluence des étudiants provenant d'écoles secondaires francophones passe par un nouveau mode de financement des cégeps anglophones.

Au lieu de financer un cégep en fonction du nombre d'étudiants qui le fréquentent, des péquistes proposeraient qu'il soit subventionné

selon le poids démographique proportionnel à la communauté historique anglophone.

Le PQ s'engagerait ainsi à « s'assurer que le financement des cégeps anglophones réponde en priorité aux besoins de la communauté historique anglophone », peut-on lire dans la proposition d'amendement obtenue par *Le Devoir*.

Actuellement, près de la moitié des étudiants des cinq cégeps anglophones du Québec viennent d'écoles secondaires francophones.

Des 27 965 étudiants inscrits au cégep en anglais en 2015-2016, 7632 étaient des étudiants dont la langue maternelle était le français et 9100 dont la langue maternelle était autre que l'anglais et le français.

La nouvelle proposition des militants pourrait donc signifier une baisse, graduelle, de la moitié du financement des cégeps anglophones.

VOIR PAGE A 8 : CÉGEP

AUJOURD'HUI



Actualités › **Le verre**, ce matériau mal aimé du recyclage au Québec. *Page A 2*

Sur la route › **Repenser les villes** pour parer aux catastrophes naturelles. *Page B 5*



Avis légaux..... B 6
Sports..... B 4
Météo..... A 4
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 2
Sudoku..... B 4

LIVRE

Ces vedettes en vedette dans les librairies

En racontant sa vie banale, le journaliste Hugo Meunier raille dans *Infiltrer* Hugo Meunier la vedettisation d'un monde éditorial où autobiographies, témoignages de vedettes et autres récits de vie se multiplient.

DOMINIC TARDIF

Le passage compris entre les pages 61 et 82 du nouveau livre d'Hugo Meunier est profondément soporifique. Nous nous permettons de l'écrire parce nous vous devons la vérité, mais aussi parce qu'Hugo Meunier y ridiculise à dessein la banalité de certaines parutions que mettent en marché des vedettes comme la chanteuse Ima, le comédien Patrice Coquereau ou la concurrente de la télé-réalité *Loft Story* Elisabetta, un genre ayant généreusement fleuri en librairies au cours de la dernière décennie.

« Il y a plusieurs de ces livres qui sont profondément plates », observe l'ex-journaliste de *La Presse*, aujourd'hui gestionnaire au sein de l'équipe numérique de Québecor, qui relatait en 2015 dans *Walmart, journal d'un associé* ses trois mois comme employé du géant des bas prix.

VOIR PAGE A 8 : VEDETTES



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Hugo Meunier se prête lui-même au jeu d'un récit de soi dans son essai.

COMMISSION CHAMBERLAND

La police appelée à entreprendre un examen de conscience

Québecor et *Le Devoir* soumettent 19 recommandations pour mettre fin à la culture de la chasse aux sources journalistiques

MARIE-LISE ROUSSEAU

Pour mettre fin une bonne fois pour toutes à la «chasse aux sources» journalistiques qui sévit au sein des corps policiers du Québec, Québecor et *Le Devoir* demandent d'une même voix que ces derniers procèdent à une remise en question de leur culture organisationnelle.

C'est l'une des 19 recommandations formulées par les deux médias dans leur mémoire déposé à la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques.

Selon Québecor et *Le Devoir*, la «chasse aux sources» qui sévit au Québec «témoigne d'une culture paranoïde et dysfonctionnelle au sein des corps policiers». Cette culture les mènerait non seulement à entreprendre des «démarches d'enquêtes aussi poussées qu'inutiles» pour s'assurer que les policiers n'entrent pas en contact avec des journalistes, mais aussi à effectuer un contrôle accru des informations qui sont communiquées aux citoyens et aux médias.

Les deux entreprises de presse affirment que cette culture «porte atteinte au droit du pu-

blic à l'information». Elles soulignent également que le manque de transparence des corps policiers «mine autant, voire davantage, la confiance du public que les informations «négatives» à leur sujet».

Rappelons que la Commission, placée sous la présidence du juge Jacques Chamberland, a été mise sur pied par le gouvernement du Québec en novembre 2016 après que des reportages ont fait état de cas où des journalistes avaient fait l'objet d'autorisations judiciaires, de surveillance policière et de perquisition dans le cadre d'enquêtes internes au sein de différents services de police du Québec.

Formations

Parmi les autres recommandations énoncées dans leur mémoire, Québecor et *Le Devoir* suggèrent qu'un organisme indépendant dont au moins la moitié des enquêteurs seraient des civils, tel que le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), soit mandaté pour toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier, ce qui éviterait d'éventuels conflits d'intérêt, soutiennent-ils.

Ils réclament également que l'École nationale de police et les organisations policières du Québec offrent des formations spécialisées, notamment sur les demandes d'autorisation judiciaire. Les deux médias recommandent aussi de former les juges de la Cour du Québec sur le travail journalistique.

Québecor et *Le Devoir* demandent par ailleurs à ce que la protection de la confidentialité des sources journalistiques soit encadrée législativement, à l'instar de plusieurs juridictions dans le monde. «Les révélations choacs de l'automne 2016 et la preuve produite devant la Commission ont démontré que l'encadrement actuel de la protection de la confidentialité des sources journalistiques par des enseignements jurisprudentiels est insuffisant», écrivent-ils.

D'autres recommandations réclament des directives pour les intervenants et des mesures de traçabilité et de reddition de comptes.

Les deux médias précisent qu'il est «possible de renforcer la protection des sources journalistiques sans devoir instaurer un titre professionnel des journalistes», titre qui serait incompatible avec la nature de la profession, arguent-ils.

Commission

À l'hiver et au printemps dernier, la commission Chamberland a entendu des dizaines de témoins lors d'audiences publiques. Selon Québecor et *Le Devoir*, ces audiences ont permis une «prise de conscience collective quant aux dérives possibles susceptibles de survenir même au sein d'une société démocratique soucieuse de la protection des droits et libertés».

La Commission est actuellement à l'étape de recevoir les mémoires du public et des organisations, dont ceux des médias. La semaine dernière, un consortium qui représente six groupes de médias, dont *La Presse*, CBC/Radio-Canada, Cogeco Média et Bell Média, a remis un mémoire contenant 29 recommandations.

Ces mémoires ont pour objectif de suggérer à la Commission des mesures concrètes qui permettraient d'assurer la protection et la confidentialité des sources journalistiques.

Les commissaires formuleront par la suite leurs propres recommandations au gouvernement.

Le Devoir

Le verre, bête noire du recyclage au Québec

ANNABELLE CAILLOU

Avec seulement 14% de recyclage du verre récupéré entre 2012 et 2015, le Québec peine à donner une seconde vie à cette matière qui finit dans des lieux d'enfouissement. Tandis qu'une nouvelle technologie de pointe pour produire du verre recyclé plus pur est testée dans cinq centres de tri de la province, des municipalités tentent de régler le problème en amont, encourageant les citoyens à séparer eux-mêmes le verre des autres matières recyclables.

Dans son Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec, publié le mois dernier, RECYC-QUÉBEC expliquait ce résultat par «le niveau élevé de contamination du verre en centre de tri».

«Récupérer pêle-mêle dans les bacs, ce n'était pas la chose à faire», déplore Karel Ménard, directeur du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED).

Il y a une quinzaine d'années pourtant, les Québécois faisaient le tri eux-mêmes avec les bacs à deux compartiments — un pour le verre, l'autre pour le reste des matières recyclables —, rappelle-t-il. Une méthode «intéressante», mais qui n'encourageait toutefois pas assez le recyclage, reconnaît M. Ménard. «On a récupéré plus [avec le système pêle-mêle], car c'était plus facile pour un citoyen lambda de tout mettre ensemble que de trier lui-même. [...] Mais on récupère davantage de matière non désirée.»

En mélangeant verre, papier, carton, plastique et métal, le risque de contamination croisée augmente. «Le verre se brise dans le bac ou dans le transport et contamine les autres matières. Celles-ci contaminent le verre, surtout les matières qui ne devraient pas initialement être recyclées: des capsules de bouteilles, clés, morceaux de céramique ou des jouets», explique Karel Ménard.

D'après lui, la tâche n'en est que plus ardue une fois le tout en centre de tri, souvent réduit en petits morceaux difficiles à identifier, même par les procédés mécaniques. Il croit préférable de penser le recyclage en amont, plutôt que de rattraper le problème en aval.

Les conteneurs, la solution?

Une opinion que partagent



GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

Le centre de tri de Saint-Paul de Joliette est l'un des cinq établissements qui ont été équipés de nouveaux outils de traitement permettant le tri et le nettoyage du verre.

des municipalités de la province, qui ont décidé d'aller de l'avant en offrant aux citoyens une solution pour séparer le verre du reste des matières recyclables.

La ville de Saint-Denis-de-Brompton, en Estrie, a installé en juin 2015 un grand conteneur accessible à tous pour récupérer pots de confiture, bouteilles de vin, et autres contenants de verre du quotidien. Une initiative qui fait ses preuves et gagne en popularité, de l'avis de la secrétaire administrative de la municipalité, Sylvie Giroux. Durant les six premiers mois du projet, 17 tonnes de verre ont été recyclées, contre 34 tonnes pour toute l'année 2016 et 25 tonnes pour les huit premiers mois de 2017.

Saint-Bruno-de-Montarville, dans la banlieue de Montréal, a emboîté le pas en novembre dernier. «Les gens ont joué le jeu, on est rendus à 15 tonnes en moins d'un an», se réjouit Isabelle Bérubé, conseillère municipale affirmant que de plus en plus de personnes utilisent cette solution.

Ces conteneurs, aussi appelés des «cloches», sont utilisés depuis des années en Europe et particulièrement en France, où l'on parle même «d'erreur de recyclage lorsqu'il est question de

mélanger le verre avec les autres matières recyclables», soutient M. Ménard. Mais l'initiative lui semble vouée à l'échec au Québec. «L'idée des cloches va se faire clouer au pilori. Ce n'est pas dans la culture québécoise, le citoyen n'est pas habitué de se déplacer pour jeter ses bouteilles de verre», note-t-il à regret.

La municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville n'exclut justement pas d'abandonner son conteneur un jour, si les nouvelles technologies appliquées dans certains centres de tri — pour mieux recycler le verre — font leurs preuves. «On n'aura peut-être plus besoin de changer les habitudes à la source», souligne M^{me} Bérubé. «C'est complexe changer un système comme ça dans les habitudes des gens.»

Nouvelle technologie

Cinq centres de tri au Québec ont été équipés ces derniers mois de nouveaux outils de traitement permettant le tri et le nettoyage du verre. «On arrive à avoir entre 95 et 99% de pureté du verre», affirme Virginie Bussièrès, directrice des communications pour Eco Entreprises Québec (EEQ), rencontrée par le *Devoir* au centre de tri de Saint-Paul de Joliette.

D'après M^{me} Bussièrès, davantage de verre sera recyclé avec cette nouvelle technologie. «On était à 14% en 2015, mais actuellement, avec les cinq projets-pilotes, on atteint 25% de recyclage du verre récupéré.» Ce taux pourrait grimper jusqu'à 54%, selon elle, lorsque les équipements de tri et de nettoyage du verre dans le nouveau centre de tri des matières recyclables de Montréal seront opérationnels en 2019.

«Le citoyen a des habitudes, son geste il le pose déjà. Après, c'est à nous de travailler de notre côté [dans les centres de tri], estime-t-elle. Le dernier bilan de RECYC-QUÉBEC montrait pourtant que le taux

d'acheminement des matières résiduelles aux fins de recyclage avait baissé de 5 points de pourcentage entre 2012 et 2015, passant de 59% à 54%.

Dès septembre, les établissements sélectionnés entreront officiellement dans la phase de projet-pilote et seront observés pendant 15 mois par un comité d'une douzaine de personnes, acteurs de l'industrie, organismes environnementaux et experts.

«Cette nouvelle technologie c'est beau, mais c'est une démonstration pour l'instant. Il faut valider le procédé avant de dire que c'est un succès», souligne Karel Ménard, membre du comité.

Participant pour s'assurer que la «problématique du verre [puisse] se résorber avec ça», M. Ménard se questionne déjà. «Il faut voir les coûts, on a quand même au Québec plusieurs dizaines de centres de tri, est-ce qu'on va installer [cette technologie] dans tous [les centres] à la fin du projet-pilote, ou juste les grands? Qui va financer ça après l'essai?»

Consigner les bouteilles de verre

Pour Karel Ménard, il faudrait revoir tout le processus de recyclage, en incluant une consigne pour les contenants en verre, ce qui existe dans les autres provinces canadiennes, sauf au Québec et au Manitoba.

Les décideurs politiques envisagent cette option depuis des années, sans jamais passer à l'acte. En juin dernier, le gouvernement de Philippe Couillard a promis de moderniser le système de consigne des contenants, qui n'a pas changé depuis plus de 30 ans. Un groupe de recherche doit se pencher sur la question et sur l'enjeu de la collecte sélective, pour présenter des solutions concrètes dès cet automne.

Le Devoir

ÉDUCATION

Comment seront formés les experts en conservation?

La suspension d'un programme d'études supérieures en conservation suscite de vives inquiétudes

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Que l'Université de Montréal mette sur la glace son programme d'études supérieures en conservation suscite de vives réactions d'inquiétude. «Il n'y a eu que trois demandes d'admission», explique Paul Lewis, le doyen de la Faculté de l'aménagement, pour justifier la suspension du programme. «Mais il y a une différence pour nous entre suspendre un programme pour le repenser et le fermer», insiste Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques.

Président d'ICOMOS Canada, le comité national canadien du Conseil international des monuments et des sites, Christophe Rivet se dit très inquiet de cette tangente prise par l'université. «Notre organisation et plusieurs autres sont extrêmement préoccupées par l'annonce de la fermeture de ce programme de formation. Les besoins en conservation sont pourtant manifestes.»

Dos à dos

«Il existe une approche nord-américaine du patrimoine qui est appréciée à l'étranger», dit pour sa part Jean-Claude Marsan. Professeur émérite, il a notamment été directeur de l'École d'architecture et doyen de faculté à l'Université de Montréal. Il se dit scandalisé par le sort fait à ce programme qui a donné des professionnels qualifiés à de nombreuses institutions. «Ce programme d'études supérieures, créé en 1987, fut unique en son genre au Canada.» A son sens, son ratatinement actuel ne tient pas seulement à des raisons

de compression budgétaire, comme l'affirme la direction, mais à des conceptions antinomiques de l'architecture qui ont fini par avoir raison de l'esprit qui animait cette formation. Jean-Claude Marsan parle tout simplement d'«un programme pris en otage» entre ceux, d'une part, qui s'intéressent surtout à la forme dans l'architecture et ceux, d'autre part, qui voient dans le patrimoine un point de rencontre multidisciplinaire nécessaire, notamment entre l'économie, le social et le culturel.

Pour Jacques Lachapelle, directeur actuel de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, il est nécessaire de repenser cette formation. Il faut d'abord, dit-il, «consolider une formation en architecture et quand ce sera fait, on pourra refaire ce qu'on faisait. [...] Est-ce que je suis capable de dire quand? Je ne suis pas une boule de cristal.»

La directrice d'Action patrimoine, Emilie Vézina-Doré, affirme pour sa part avoir reçu beaucoup

d'appels de groupes qui se disent consternés par cette décision et qui souhaitent rencontrer l'université. «Nous, on est vraiment inquiets de la suspension du programme. C'est un milieu qui a besoin de relève, dans une optique transdisciplinaire [...]. Avec Carleton, c'était vraiment le seul endroit qui offrait un programme de maîtrise complet.»

«Il y avait des gens qui ne semblaient pas accepter que ce programme multidisciplinaire existe», dit Jean-Claude Marsan. Pour lui, les conséquences de cette mise au rancart, même temporaire, sont tout simplement catastrophiques à un moment où le patrimoine nécessite une plus grande attention. «Quand vous êtes la seule école du genre au Canada, c'est dire qu'on détruit tout simplement le progrès qu'on avait amorcé dans ce domaine. [...] Le patrimoine est devenu de plus en plus important à cause de la mondialisation. On a compris — enfin! — que la culture se développe partout. Ce programme recevait des étudiants de Chine, d'Amérique du Sud, d'Angleterre, de partout. On en avait toujours douze ou quinze.»

Le doyen de la faculté, Paul Lewis, pense désormais à mettre sur pied «une formation courte», plus en lien, dit-il, avec «les besoins de la clientèle».

Le Devoir



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ACTUALITÉS

La confiture municipale

JEAN-FRANÇOIS NADEAU



Dans le centre-sud de Montréal, au temps où se trouvait là l'immense conserverie Raymond, aujourd'hui l'Usine C, les producteurs maraîchers faisaient la queue jusqu'à la fin de l'été pour décharger leurs fraises. Dans cet ancien faubourg populaire où les habitants étaient surnommés les Bourragans, des femmes et des enfants passaient la journée à s'user les mains à équeuter ces petits fruits rouges.

Les confitures de fraises ont toujours été les plus populaires. Les fraises, paraît-il, sont bonnes pour lutter contre la maladie d'Alzheimer. Vous lisez cela comme moi, ici et là. Remarquez qu'on dit de même à peu près pour les vertus de la rhubarbe, des mûres, des bleuets, des groseilles. Je n'ai rien lu de tel cependant au sujet des coings, ce fruit rêche du cognassier négligé non sans raison : y compris en confiture, ce n'est pas spécialement bon, même après avoir goûté le beau roman de Jacques Ferron gratifié de ce nom.

Mais qu'importe les petits fruits puisque, au fond, ce n'est pas tellement parce qu'ils sont appréciables pour la santé que nous les transformons en confitures au fil de l'été. Comme dans toutes les sphères de la vie, nous aimons la douceur des apparences, même lorsque cela est trop sucré pour être vrai.

Aussi avons-nous tous de l'appétit pour divers types de confitures. Les municipalités, par exemple, se fabriquent les leurs depuis un moment, dans l'attente des élections du 5 novembre prochain. Après avoir connu le goût amer de malversations diverses, bien des municipalités sont à raison tentées de souscrire à une nouvelle norme anticorruption baptisée ISO 37001.

L'ordre moral que laisse espérer une telle norme est sans doute fort bien, à condition qu'elle ne serve pas d'abord à faire oublier à quel cadre préalable on s'emploie désormais à mélanger de pareilles mesures sucrées.

Apparemment, l'industrie de l'anticorruption a son prix elle aussi. Pour faire la promotion et la vente de cette norme ISO 37001, on trouve aux avant-postes la firme d'un ancien député et président général de l'Action démocratique du Québec doublé d'un membre des Chevaliers de Colomb : Christian Lévesque. Ce monsieur s'est fait connaître du grand public grâce à l'émission de télévision *Les ex*, longtemps animée par le journaliste Simon Durivage.

Sympathique dans son genre, Simon Durivage contrôlait élégamment à cette enseigne télévisée les droits de parole accordés à une brochette d'anciens politiciens que l'on n'avait en fait jamais entendus s'exprimer autant et aussi régulièrement. Cependant, son émission, comme celle qui en assure la continuité aujourd'hui, avait le défaut de faire croire qu'on se trouvait là devant de l'analyse politique alors qu'on nageait le plus souvent au milieu de simples lignes partisans. Si bien qu'on avait parfois — et qu'on a encore à vrai dire — le sentiment troublant que cette émission n'est rien de plus qu'un garrot quotidien appliqué à un flux d'idées diversifiées pour maintenir dans la société la faiblesse d'une pensée politique ainsi anémiée.

Maintenant à la retraite, Simon Durivage est lobbyiste pour M. Lévesque, tout comme un autre ancien de son émission, l'ex-député péquiste Rémy Trudel. Selon *Le Journal de Montréal*, l'ancien animateur des *Ex* a renoncé à des fins de promotion de cette norme ISO 37001 diverses administrations municipales, notamment la Ville de Brossard et de Granby. Celles-ci ont accepté de verser de gré à gré, toujours selon ce quotidien, un peu moins de 25 000\$ pour s'engager dans cette voie. Sous ce seuil, les municipalités ne sont pas tenues de procéder par appel d'offres.

L'adoption d'une norme ISO sur la moralité, portée sur les épaules bien habillées de Simon Durivage, produit à mon sens une double illusion : d'une part rétrospective, d'autre part préfigurante. Nous nous imaginons, d'une part, qu'il manquait quelque chose au cadre municipal et que cela seul explique qu'autant de corruption ait pu se produire ces dernières années. Nous continuons, d'autre part, à espérer que tous les niveaux de gouvernement se comportent bien, qu'ils ne trahissent pas la confiance qu'on leur porte, qu'ils tiennent leurs promesses, qu'ils obéissent aux lois et à l'éthique, au sens du devoir, à la vertu que celui-ci implique, bref à ce qu'ils sont censés défendre. Et nous croyons en conséquence qu'en ajoutant une couche de confiture morale on fera disparaître les saveurs amères. Nous pensons en somme nous libérer du laxisme moral en oubliant volontiers que notre alimentation politique demeure pauvre, même si nous la noyons ainsi dans des mesures sucrées telle cette norme ISO anticorruption.

Tandis que les municipalités vont dépenser pour adopter cette nouvelle norme ISO qu'elles pourront agiter comme un hochet sous le nez de leurs électeurs, la nouvelle loi 122, adoptée en vitesse, notamment sous la pression du maire de Québec, va permettre d'accorder des contrats sans appel d'offres, pour autant qu'ils soient inférieurs à 100 000\$. Pour de grandes villes, cela permettra sans doute de simplifier des procédures administratives. Mais pour les autres, très nombreuses, cela voudra dire qu'on aura beaucoup moins besoin de se justifier qu' auparavant... Mais bien sûr, on sera certifié ISO anticorruption!

Et c'est ainsi que les municipalités pourront continuer de nager jusqu'au cou dans la douceur de leurs confitures, en tenant pour acquis que tout va pour le mieux désormais.

jfn@ledevoir.com

ASSURANCE-EMPLOI

Les appels se multiplient contre le TSS

Des dizaines d'organismes demandent au gouvernement de réformer le tribunal

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Alors que les délais de traitement des dossiers d'assurance-emploi continuent d'explorer au Tribunal de la sécurité sociale (TSS), une trentaine d'organismes canadiens demandent au gouvernement de procéder à une réforme en profondeur du tribunal. Et le ministre Jean-Yves Duclos se dit prêt à apporter des changements.

Selon de nouvelles données obtenues par *Le Devoir* auprès du TSS, le délai moyen pour un appel unique en assurance-emploi était de 219 jours en date du 30 août. Depuis la mise en place du tribunal, en avril 2013, ce délai ne cesse de s'allonger : il était de 109 jours au terme de la première année, de 154 jours en 2016 et de 183 jours l'an dernier.

Concrètement, il y a près de 2500 dossiers d'assurance-emploi en attente pour la division générale du TSS, et 600 dossiers devant la division d'appel. Le TSS est la structure d'appel qui permet à un chômeur de contester le refus d'une demande de prestation d'assurance-emploi.

Le cabinet du ministre Duclos, responsable du Développement social, ne fait pas mystère du problème. «*Nous avons vu les délais augmenter depuis 2013, et ce sont les Canadiens qui attendent*, souligne au *Devoir* le directeur des communications du ministre, Mathieu Filion. *Les décisions du tribunal ont un impact sur la vie des gens, l'attente peut être très longue.*»

Il confirme ainsi qu'il sera «*important de revoir la structure pour rendre le tribunal plus efficace et performant, pour que les gens obtiennent les décisions dans un délai raisonnable.*». «*M. Duclos est prêt à apporter des changements au tribu-*

nal», précise son porte-parole. Mais jusqu'à quel point? «*Nous ne commenterons pas le type de changements qu'il souhaite apporter.*»

Le ministre attend d'un jour à l'autre un rapport préparé par la firme KPMG, qui a reçu en mars le mandat de «*vérifier [si le TSS] remplit toujours son rôle de la manière la plus efficace possible.*». Cet examen avait été recommandé au ministre par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences et du développement social.

Campagne

Dans ce contexte de révision, le TSS fait l'objet d'une vaste campagne pancanadienne de la part de dizaines d'organismes qui souhaitent une réforme majeure de la structure, voire son abolition complète.

Trente-deux organismes, majoritairement hors Québec, ont signé à la fin de la semaine dernière une lettre ouverte demandant au gouvernement «*une remise en question globale*» du TSS. Les signataires incluent des centrales syndicales, différents organismes de services juridiques communautaires ou de soutien aux chômeurs. Ils proviennent de toutes les provinces canadiennes.

Plus tôt en août, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a réclamé au gouvernement le «*remplacement*» du TSS, jugé «*trop imparfait pour qu'on puisse l'améliorer.*» Dans le mémoire qu'elle a soumis à KPMG, la centrale demande aussi le «*rétablissement des anciens mécanismes d'appels*» abolis par la création du TSS.

Dans la foulée, le Nouveau Parti démocratique a aussi invité il y a une dizaine de jours le

premier ministre Trudeau à «*éliminer le fiasco qu'est le TSS.*». «*On le constate, ce tribunal ne fonctionne tout simplement pas*, affirmait la porte-parole du parti en matière d'emplois, Brigitte Sansoucy. *Le processus est trop complexe, les délais sont trop longs [...]. La réalité, c'est que ce sont les citoyens qui paient le prix de la mauvaise gestion de ce tribunal.*»

La lettre ouverte signée par les 32 organismes soutient pour sa part que les objectifs à la base de la réforme du processus d'appel de l'assurance-emploi (le rendre plus rapide et efficace) «*n'ont jamais été atteints.*». «*Au contraire, les appelants sont pris avec un processus qui génère frustrations et délais et qui s'apparente trop souvent à un déni de justice*», soutient-on.

On dénonce que l'ancienne structure — un système en deux étapes, comprenant un conseil arbitral tripartite et un juge-arbitre — a été remplacée par un tribunal «*beaucoup trop complexe [qui] exige un niveau élevé d'expertise juridique.*»

Les signataires demandent ainsi le retour d'une formule où trois personnes évaluent les dossiers, dont un représentant des travailleurs (actuellement, un seul membre du TSS juge); des délais plus courts; et l'abandon de certaines étapes obligatoires qui ralentissent le processus de contestation.

Le TSS est né dans la foulée de la controversée réforme du régime d'assurance-emploi décidée par le gouvernement Harper en 2012. Les libéraux de Justin Trudeau ont aboli de grands pans de cette réforme, mais ont laissé intacte la structure d'appel mise sur pied par les conservateurs.

Le Devoir



JEFF MCINTOSH LA PRESSE CANADIENNE

La ministre a notamment souligné que «les changements climatiques sont réels» et que «la protection de l'environnement est essentielle».

ALENA

McKenna réplique aux propos « ridicules » des conservateurs sur l'environnement

MIA RABSON

à Ottawa

Les efforts du Canada pour inclure des mesures contre les changements climatiques dans la nouvelle version de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) se transforment en dispute nationale animée au moment même où le sujet est soulevé à la table de négociations officielle.

L'horaire des discussions, obtenu par *La Presse canadienne*, indique que l'environnement était au programme pour un débat de sept heures, lundi à Mexico, et qu'une autre période de sept heures est prévue mardi.

Il pourrait s'agir de l'un des chapitres les plus litigieux du nouvel accord, alors qu'il existe des divergences d'opinions considérables entre le gouvernement libéral du premier ministre Justin Trudeau et le président des États-Unis, Donald Trump.

Ces divergences de points de vue existent aussi au Canada, et la querelle s'est transportée sur les médias sociaux au cours de la longue fin de semaine de la fête du Travail.

La ministre de l'Environnement, Catherine McKenna, a publié une réponse furieuse, dimanche, à l'attention du porte-parole conservateur en matière d'affaires étrangères, Erin O'Toole. Celui-ci avait laissé entendre que l'environnement n'était plus ou moins qu'une simple «*babiole*» qu'on devrait mettre de côté afin

de protéger l'économie canadienne.

Erin O'Toole avait fait ces commentaires dans une entrevue avec *La Presse canadienne*. Il avait qualifié les positions du gouvernement sur la protection de l'environnement, les droits des autochtones et l'égalité des genres de «*signalements vertueux*» s'inscrivant dans la machine à images autour du premier ministre Trudeau.

Dans un message publié sur Twitter, la ministre McKenna a déclaré qu'elle en avait plus qu'assez du «*langage ridicule*» du Parti conservateur, comme les «*signalements vertueux*». Elle a ajouté qu'elle allait continuer de se tenir debout pour les valeurs canadiennes au pays comme à l'étranger. «*Les changements climatiques sont réels*», a-t-elle ajouté.

Elle a ensuite publié une longue réplique sur sa page Facebook, rappelant que ce sont les conservateurs, sous Brian Mulroney, qui ont été les premiers à inclure l'environnement dans un accord commercial. Il s'agit d'un accord parallèle lié au premier pacte de l'ALENA.

«*Nous assistons actuellement au plus grand incendie de forêt de l'histoire de la Colombie-Britannique, à des températures record dans l'océan Atlantique et à la deuxième inondation du siècle en 12 mois à Windsor. Et les conservateurs s'obstinent encore à dire que l'environnement et l'économie peuvent être séparés! Les changements climatiques sont réels et la protection de l'environnement est essentielle. Il est temps que les conservateurs comprennent le message*», a écrit la minis-

tre sur sa page Facebook officielle.

Une porte-parole du premier ministre Justin Trudeau a confirmé que la publication de Catherine McKenna sur Facebook était la réponse officielle du gouvernement aux propos d'Erin O'Toole.

Désaccord

À la table des négociations, le Canada et les États-Unis veulent tous deux intégrer l'entente sur l'environnement au texte principal de l'ALENA. Ils veulent aussi inclure des clauses pour empêcher les pays signataires d'assouplir leurs restrictions environnementales afin d'attirer les investisseurs.

Là où ils ne s'entendent pas, c'est au sujet des changements climatiques. Les États-Unis sont déjà en train de se retirer de l'un des plus importants traités à ce sujet : l'accord de Paris.

Le président Donald Trump a déjà parlé des changements climatiques comme d'un «*canular*» et a entrepris de défaire les politiques environnementales de l'administration Obama, comme les restrictions sur la production d'énergies fossiles qu'il considère comme un frein à l'économie américaine.

Le Canada voudrait que le nouvel ALENA réferme spécifiquement aux changements climatiques et qu'il favorise des mesures pour les combattre.

La Presse canadienne

SOCIÉTÉ



JEAN-PIERRE GORKYNIAN

Mon cousin Gio devant la citadelle d'Alep, où ont été installés des portraits géants flambant neufs du président syrien Bachar al-Assad.

Retour à Alep

À la mi-juillet, l'écrivain montréalais Jean-Pierre Gorkynian (*Rescapé*, VLB, 2015) s'est rendu à Alep, la ville de naissance de ses parents, où habite encore une partie de sa famille. En décembre dernier, après cinq ans de combats quotidiens, l'armée de Bachar al-Assad a réussi à chasser le groupe État islamique et les autres groupes rebelles de la capitale économique. Depuis, les Alepins goûtent à une tranquillité longtemps perdue et songent à l'avenir. Récit.

JEAN-PIERRE GORKYNIAN

Avant de faire démarrer sa voiture, le chauffeur se signe. Je me prends à faire de même tellement j'ai la chienne. Nous quittons Beyrouth en taxi pendant la nuit, afin d'éviter les embouteillages à la frontière. Bientôt, nous longerons sur 80 km une ligne de front avec Daech. Je repasse dans ma mémoire les images de ce journaliste décapité en plein désert de Syrie. L'idée qu'on se serve de moi, Canadien vulnérable, pour faire un *statement* politique mondial, me glace le sang.

À côté de moi, mon cousin Georges, 23 ans, réfugié syrien au Liban. La dernière fois que je l'ai vu, c'était un gosse. Il avait 12 ans. Je voyageais au Shams pour la première fois. Il engageait sa maman à la plage pour qu'elle lui achète un « maillot à la mode ». Un p'tit crisse, comme plein d'autres.

Il vit à Beyrouth depuis trois ans. Il travaille comme vendeur ambulancier avec son père. Leurs faibles profits doivent couvrir à la fois leur propre subsistance et celle de la famille demeurée en Syrie.

Alors qu'il s'apprêtait à prendre des vacances à Alep pour revoir sa mère, son frère et sa sœur, j'ai décidé de le rejoindre. Une idée, comme ça, pour mon prochain roman. C'est lui qui a pour mission de m'emmener en Syrie, pour retrouver la parenté que je n'ai pas vue depuis plus d'une décennie. La libération d'Alep et le cloisonnement territorial de l'opposition — des terroristes selon lui — dans la province d'Idlib le rendent confiant ; il estime que le voyage peut se faire de façon sécuritaire.

Gio et la guerre

Au printemps 2011, Gio a 16 ans à peine quand le conflit éclate dans son pays. De famille chrétienne et bourgeoise, il prend rapidement position en faveur du régime et dénonce un complot international dirigé contre sa patrie. Fortement politisé, il utilise Facebook pour louer les mérites du clan Assad et les gains de l'armée syrienne. Plusieurs de ses amis meurent au combat, mais lui parvient à s'acquitter de la franchise de 8000 \$US permettant d'éviter le service militaire obligatoire, une vraie fortune. Peur, désengagement ou

responsabilités familiales? Le sujet est trop tabou pour creuser davantage. Mais son ressenti est palpable.

À l'été 2012, les groupes rebelles lancent une offensive pour s'emparer d'Alep, ancienne capitale économique et deuxième ville du pays. Les insurgés s'emparent rapidement des quartiers plus pauvres à l'est, mais échouent à conquérir toute la ville.

Pendant ce temps, à Montréal, la grève étudiante bat son plein. Je fréquente les milieux anarchistes, fume du *pot*, et me réjouis secrètement que cette guerre mette en lumière mes racines syriennes qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais signifié grand-chose, ni pour moi ni pour mes proches. Quand on me le demandait, je me rangeais « du côté du peuple syrien ». J'appuyais la révolution, évidemment, pendant que, sous mes yeux, cette partie éloignée de ma famille en payait le prix cher.

Étrangement, je n'avais jamais demandé l'avis de Gio, principal concerné dans cette guerre où il tentait de sauver sa peau et celle de sa famille. Il y avait certainement la barrière de la langue, mais pour le Québécois que j'étais, aucun compromis n'était envisageable sur l'avenir démocratique qui se dessinait à l'horizon de ce pays, même si j'assistais, impuissant, à la déchéance de cette famille. D'ailleurs, que valait la parole de Gio contre celle de Michèle Ouimet (journaliste à *La Presse*)? J'avais l'impression que ce voyage m'aiderait à voir plus clair dans la confusion qui m'habitait. Entre le Syrien et le Québécois, où est-ce que je me situe exactement?

Côtoyer la mort

Depuis nos retrouvailles à Beyrouth, nous avons roulé plusieurs heures ensemble dans la montagne. Nous tentons de nous faire comprendre, tantôt en français, tantôt en arabe. Je le vois qui fume clope sur clope, comme une cheminée. Il a vu la mort devant lui plusieurs fois, m'assure-t-il. « *Wahyat Allah, je te jure, une fois, une balle de sniper est passée à ça de ma tête* », m'a-t-il dit un soir, en pinçant l'air entre son pouce et son index, détournant son regard de la route pendant plusieurs secondes.

Son activité préférée consiste à conduire en

état d'ébriété. Il ne lui en coûte presque rien pour vivre des sensations fortes : un peu d'alcool dans le sang et de l'essence pour la voiture, et le voilà lancé dans la nuit comme une balle de fusil sur les routes sinueuses du mont Liban. Il adore la vitesse, comment lui en vouloir?

Il est 4 heures du matin quand nous arrivons en taxi à la frontière en ayant pris la route de Tartous. Un douanier syrien somnolent, dont le vêtement s'apparente plus à un pyjama qu'à un uniforme militaire, demande mes papiers, et hausse les sourcils à la vue de mon passeport.

— *Canadyé?*

Je hoche la tête. Il considère mon visa que j'ai réussi à obtenir en une heure et demie à peine à l'ambassade syrienne de Beyrouth, grâce aux papiers de mes parents, tous deux natisés d'Alep et de confession chrétienne.

Il me demande où je vais. « *Halab* ». Il m'offre une cigarette que je refuse poliment. Quelques va-et-vient plus tard, un coup de téléphone et une panne de courant qui plonge le poste frontalier dans la noirceur totale, il remet mon passeport après l'avoir estampillé.

— *Yallah, tjadall* (Allez, circule).

Bakchichs et carcasses brûlées

Nous roulons en direction de Homs, mais nous devons contourner la ville par le sud-est et prendre la route de Raqqa, car l'axe principal nord-sud reliant les gouvernorats de Hama à Alep est entrecoupé par quatre fronts qui opposent les loyalistes aux rebelles. Le détour est d'environ 250 km, près de quatre heures et demie de route supplémentaires.

En chemin, nous passons une vingtaine de checkpoints de l'armée syrienne, constitués souvent d'un soldat cuisant sous un soleil de plomb et de quelques autres touillant le café turc à l'ombre d'un abri de fortune. Je remarque la main subtile du chauffeur, presque invisible, donnant le bakchich à chaque point d'arrêt afin d'éviter les fouilles. Nombreux sont les militaires qui le reconnaissent et le saluent chaleureusement à son passage, *ya habibi*. À aucun moment on ne demande mes papiers ni ce que je fais ici. En guise d'explications, mon cousin m'indique la croix suspendue sous le rétroviseur : « *C'est pour ça qu'ils nous laissent tranquilles...* »

Une opération de déminage sur la voie nous oblige à nous arrêter à Sheik Hilal, ce petit village passé successivement aux mains des djihadistes et du régime. Celui qui en possède les clés contrôle le ravitaillement d'Alep. Nous sommes d'ailleurs parmi les premiers à ouvrir la route lorsque l'armée lève le barrage. Je fais part de mon inquiétude au chauffeur. Il se met à rire. Ici, tout le monde s'en remet à Dieu. *Inchallah*.

Sur la route, nous croisons plusieurs carcasses de véhicules éventrés complètement carbonisés allant des simples pick-up aux chars d'assaut, en passant par les camions-citernes complètement soufflés par leur implosion.

« *Tu vois? L'œuvre des terroristes!* », s'exclame Gio. Il se penche sur mon calepin, s'assure que j'ai tout bien noté. Enfin, se dit-il, un étranger qui va écrire quelque chose de sensé

sur ce foutu pays.

Nous entrons dans Alep par l'est en suivant la route de l'aéroport international. Les bâtiments rasés, maintes fois pilonnés par l'aviation loyaliste, évoquent une vision apocalyptique. Sur l'autostrade impeccablement asphaltée, toutefois, des portraits géants flambant neufs de Bachar al-Assad sont accrochés à chaque lampadaire qui borde cette voie longue de 2 km.

D'un geste du menton, Georges m'indique les énormes affiches. « *Regarde comme nous l'adorons!* », s'exclame-t-il alors que je demeure sidéré devant ce paysage de désolation.

Face à l'ennemi

Alors qu'elle me promettait une paire de gifles en règle si je venais la retrouver à Alep, tant elle considèrerait le voyage comme dangereux, ma tante Nelly me couvre de baisers et de *habibi* à mon arrivée.

Sur son balcon, elle fait le chiffre sept avec ses doigts. « *Sept ans de guerre* », elle lève ses mains au ciel. « *Lorsqu'une bombe tombe proche de toi, tu ne sais pas si tu dois courir, rester sur place ou te mettre à l'abri* », m'explique-t-elle dans un français irréprochable alors que toute la famille rassemblée sur la petite galerie m'observe avec intérêt noircir les pages de mon cahier. « *Nous avons vécu l'enfer*. »

Depuis ma dernière visite, le visage de ma tante s'est affaissé, tout en se creusant de rides. Je demande : « *Qui envoyait ces bombes?* »

« *Les insurgés!* », accuse-t-elle en désignant le quartier d'Ashrafiyye, situé à moins de 300 m de son balcon. L'altitude plus élevée de ce secteur lui conférerait en effet un avantage militaire réel sur les quartiers loyalistes qu'il surplombeait, dont celui de ma tante.

Pendant quatre ans, Alep demeure divisée entre sa partie ouest, tenue par le régime, et sa partie est, contrôlée par une multitude de factions rebelles, chaque camp cherchant à encercler l'autre.

Devant sa maison, un trou récemment remblayé. « *Une bombe est tombée juste là. Merci Dieu, le détonateur n'a pas explosé.* » Sur l'immeuble d'en face, un obus artisanal a pulvérisé près de la moitié du toit. « *Ça tombait de partout!* », fait-elle en agitant sa main. « *À pareille date l'an dernier, nous sortions de la maison sans savoir si nous allions revenir vivants!* »

Si elle déplore que son immeuble soit pratiquement privé d'eau et d'électricité, elle se réjouit que le calme soit enfin revenu dans sa ville. « *Grâce aux Russes* », fait-elle en levant le doigt vers le ciel. « *Ils nous ont libérés.* »

Je répète : « *Libérés?* »

Mon stylo bute contre la page flétrie, incapable de boucler cette phrase, tant la dichotomie qu'elle révèle en moi est énorme. Je lève les yeux vers l'horizon où se découpe la cime de bâtiments réduits à l'état de décombres et me tourne vers elle — vers eux — dému par tant d'absurdités. Elle esquive mon regard, contemple l'horizon, elle aussi.

« *C'était soit eux, soit nous* », laisse-t-elle tomber. Résigné, je retranscris et referme mon cahier.

Collaboration spéciale
Le Devoir

« *Wahyat Allah, je te jure, une fois, une balle de sniper est passée à ça de ma tête* », m'a-t-il dit un soir, en pinçant l'air entre son pouce et son index, détournant son regard de la route pendant plusieurs secondes. »

ÉDITORIAL

ALPHABÉTISATION

Une stratégie nationale s'impose

L'alphabétisation est une priorité pour le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx. Cet enjeu crucial pour l'avenir du Québec devrait interpeller la société dans son ensemble.

L'alphabétisation est l'un des piliers de la politique sur la réussite éducative annoncée en juin dernier par le ministre Proulx. C'est en soi un pas dans la bonne direction, mais le déficit de littératie des Québécois exige d'aborder le problème en dehors de l'école.

En dépit des efforts du ministre Proulx, l'alphabétisation ne figure pas parmi les priorités du gouvernement. À preuve, il est difficile d'obtenir des données et des informations sur le phénomène, ce qui n'est pas sans étonner le ministre de l'Éducation. L'octroi d'une enveloppe récurrente de 20 millions, pour soutenir les organismes communautaires, les employeurs et les commissions scolaires qui luttent contre l'analphabétisme, est intéressant. Mais à défaut d'une vision cohérente et globale des interventions nécessaires pour faire reculer l'analphabétisme, cette initiative gouvernementale aura l'effet d'une poignée de sel dans un verre d'eau.

♦ ♦ ♦



BRIAN MYLES

M. Proulx a mis l'accent sur la littératie et la numératie des enfants dans sa politique, en qualifiant ces deux compétences de «*fondations sur lesquelles une personne peut construire son avenir*». Dès lors, il préconise des interventions précoces, telle la maternelle 4 ans, afin de stimuler l'appétit des enfants pour l'abc si essentiel à leur épanouissement. «*L'analphabétisme nous prive du potentiel d'un trop grand nombre de personnes sans lesquelles le développement social, économique et culturel du Québec ne peut se réaliser pleinement*», écrit-il.

Personne ne doute de la pertinence de ces initiatives. Les compétences en littératie constituent un gage d'autonomie dans la vie de tous les jours, à l'école et au travail. Elles sont un préalable à la participation citoyenne. Dans les sociétés du savoir, il est utopique d'atteindre le plein épanouissement sans savoir lire et écrire. L'éveil hâtif à la lecture et à l'écriture, dans les services de garde et à l'école, va de soi. Il s'agit cependant d'une composante parmi tant d'autres d'une stratégie de lutte contre l'analphabétisme. En d'autres mots, l'école est un bon point de départ pour endiguer ce mal persistant, mais ce n'est certainement pas le point d'arrivée.

Même incomplètes, les statistiques sur l'analphabétisme au Québec donnent froid dans le dos. Moins d'un adulte sur deux présentait un niveau de compétence élevé en littératie, selon les données de la dernière enquête internationale, datant de 2011-2012. Quelque 800 000 Québécois viennent gonfler les rangs des analphabètes. Le tout dans une société qui dépense des sommes colossales en éducation.

♦ ♦ ♦

Une société ne peut atteindre son plein potentiel si une personne sur deux est exclue, constatait récemment dans nos pages Line Camerlain, vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). «*Le problème de l'analphabétisme au Québec dépasse largement le ministère de l'Éducation*», disait-elle, en appelant dans un même élan à l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme. C'est la voie à suivre. Malgré toute sa bonne volonté, le ministre de l'Éducation ne peut porter à lui seul la lourde responsabilité de sortir le Québec de cette forme nouvelle de noirceur.

Les principales causes de l'analphabétisme sont connues. La Fondation pour l'alphabétisation en a listé cinq: faible scolarisation des parents, absence de livres à la maison (et manque de stimulation quant à l'importance de la lecture), échec et décrochage scolaire, pauvreté, troubles d'apprentissage.

Les systèmes scolaire et préscolaire peuvent agir sur la plupart de ces variables, mais qu'en est-il de la pauvreté? Ou encore des difficultés que les parents analphabètes rencontrent dans l'accompagnement de leurs enfants à l'école? Et comment intégrer au marché du travail des citoyens qui ne sont pas capables de lire, ni même de rédiger un courriel?

La lutte contre l'analphabétisme doit interpeller le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, qui s'apprête justement à lancer un troisième plan de lutte contre la pauvreté cet automne. Les employeurs, les syndicats, les organismes communautaires qui viennent en aide aux clientèles à risque doivent être réunis autour d'une cause commune. Faire reculer l'analphabétisme, c'est faire progresser l'inclusion sociale.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Québécois?

Bonjour M. Vil,

J'ai bien aimé votre texte («*Québécois?*») paru dans *Le Devoir* de vendredi. Vous avez raison de nous interroger comme vous le faites. J'aimerais ici vous apporter de petites réponses qui vous apparaîtront, j'espère, aussi pertinentes que vos questions.

«*Québécois?*» demandez-vous? Vous l'êtes au moins tout autant que moi, c'est certain. Quant à moi, je suis un de ces Québécois de souche qui descendent en ligne droite de ces quelque 60 000 Français qui peuplèrent le Québec lors de la conquête de 1760. Plus québécois que moi, tu meurs! J'ignore si j'ai du sang amérindien dans les veines ou sur les mains, mais qui sait exactement d'où provenaient mes ancêtres? De Normandie? De Bretagne? D'Aquitaine? Mais encore? Celte, Latin, Viking, Arabe? Il y a eu de tels brassages de populations dans l'histoire que personne ne peut dire qu'il est de race pure. On sait bien d'ailleurs qu'une race pure, ça n'existe que dans la tête de ceux qui veulent bien y croire.

Je parle donc français; je suis indépendantiste (plus porté sur l'indépendance individuelle que collective) et ma religion était la catholique, mais je n'éprouve aucune fierté à dire que je suis québécois de souche ni l'envie d'être identifié comme tel. Je n'ose pas dire non plus que je suis de culture française parce que je sais bien les différences culturelles qu'il y a entre la France et le Québec. Je connais bien des gens respectables qui peuvent dire, comme moi,

qu'ils sont de souche québécoise: pour la plupart, ils ne me ressemblent guère pour toutes sortes de raisons toutes aussi valables les unes que les autres. Que sont-ils? Que suis-je? Qu'est-ce qu'un Québécois? Je ne sais pas et, à vrai dire, je suis convaincu que cela n'a pas d'importance. L'important n'est pas ce qu'on est, mais ce qu'on fait avec ce qu'on est et ce qu'on a. Je pense même que c'est perdre son temps que d'accorder du temps à cette ambiguë question qu'est celle de son identité nationale. Je me contente d'être un être humain et c'est déjà assez compliqué de même!

Claude Guay
 Sherbrooke, le 1^{er} septembre 2017

Les demandeurs d'asile

Des gens arrivent au Canada. Des enfants, des jeunes mères, des personnes souffrantes qui ont tout risqué, qui ont parfois beaucoup perdu. Ce devrait être le premier élément à considérer lorsqu'il est question des demandeurs d'asile.

Or, même si l'information est disponible, même si plusieurs acteurs tentent d'élever le débat, la question demeure présentée par certains commentateurs et politiciens de façon simpliste, populiste et mensongère.

Il est ainsi possible à certains de continuer à parler d'immigration illégale, ou clandestine, et de considérer ces demandeurs d'asile comme des profiteurs. Cette paresse intellectuelle contribue aux tensions citoyennes qui se traduisent notamment par

des marches de louveteaux arborant des drapeaux de triste mémoire.

Pourtant, il n'existe pas d'immigration illégale, comme nous le rappelle le Barreau du Québec. Les criminels ne sont pas admis comme réfugiés. Les demandeurs d'asile doivent procéder de façon irrégulière, car le Canada est signataire de l'Entente sur les tiers pays sûrs. C'est cette entente que laquelle tous les partis politiques québécois devraient se dresser solidairement.

De toute façon, les personnes arrivant au Canada pour y faire une demande d'asile feront l'objet d'une enquête visant à déterminer la validité de leur prétention. Ceux qui ne satisfont pas aux critères pour être réfugiés se verront refuser leur demande.

En attendant, ces demandeurs reçoivent des services. Les traiter de profiteurs, de les mettre en compétition avec les aînés ou le système scolaire pour l'obtention de services et de laisser entendre que la facture sera simplement refilée à Québec ne fait qu'accroître le mécontentement de la population face à une situation qui n'a rien de catastrophique bien qu'elle puisse être très stressante et fragilisante pour ceux qui la vivent.

En fait, le fédéral, respectant l'Accord Canada-Québec sur l'immigration, transfère cette année 380 millions au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Les partis d'opposition devraient demander au gouvernement ce qu'il fait de cet argent, plutôt que de braquer la population contre l'arrivée de gens vulnérables.

Alexis Lamy-Théberge
 Montréal, le 1^{er} septembre 2017

LIBRE OPINION

Une politique culturelle pour le XXI^e siècle

AGNÈS MALTAIS

Députée de Taschereau, porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications

D'entrée de jeu, je tiens à dire que le Parti québécois est heureux de voir enfin poindre à l'horizon une nouvelle mouture de politique culturelle. Il est plus que temps!

Le projet mérite certes des critiques pour sa lenteur à démarrer et pour être aussi plein de bonnes intentions que vide de moyens concrets (pour le moment, nous dit-on), mais il importe tellement de faire évoluer notre politique culturelle que nous saluons la consultation qui débute ce mardi.

Si la nouvelle mouture est une bonne adaptation de la version de 1992, il semble qu'on ait oublié de la situer de façon plus globale dans l'environnement culturel d'aujourd'hui. En effet, une grande partie des produits culturels est désormais dématérialisée et les frontières s'évanouissent. Par ailleurs, de grands joueurs contrôlent les nouveaux outils de diffusion de la culture.

Contrairement à Liza Frulla, qui avait piloté la première politique culturelle du Québec, le ministre Luc Fortin évacue la notion de souve-

raineté culturelle. Il y a là une grave erreur qui peut encore être corrigée. Au moment même où l'ALENA se renégocie et que l'exception culturelle est fragilisée, le Québec doit réaffirmer le désir de souveraineté sur le soutien et le développement de sa culture.

Puis, mentionnons que l'Assemblée nationale est unanime, premièrement quant au besoin de réinvestir dans la création — ce qui signifie que le CALQ doit recevoir de nouveaux fonds en quantité suffisante — et, deuxièmement, quant à la nécessité de faire comprendre au CRTC que la nation québécoise doit contrôler son environnement culturel pour protéger la langue française. Cela dit, rien n'empêcherait le Québec de se doter d'un organisme-conseil qui pourrait fournir des avis, tant sur les positions du CRTC que sur les grands enjeux de télécommunications.

Un marché foncièrement anglicisé

Films, séries, produits en ligne, le monde entier est à un clic... au coût de quelques dollars. Netflix, Facebook et leurs semblables accaparent les marchés mondiaux mais, surtout, disposent de milliards de dollars pour créer, capter ou diffuser de nouveaux produits présentés, en très grande majorité, en langue anglaise.

Nos créateurs ne pourront pas tirer leur épingle du jeu dans ce libre marché fortement anglicisé. La nouvelle politique culturelle doit en tenir compte.

Il faut que les gouvernements se penchent sur de nouvelles manières de créer et de canaliser la richesse dans le secteur culturel. Nous devons étudier comment capter les fonds qui sortent du Québec, hors règles fiscales, une situation qui désavantage scandaleusement nos créateurs. Je connais une auteure-interprète qui songe à quitter son métier, incapable qu'elle est de vivre des maigres redevances provenant du monde numérique.

Nous devons également mieux cibler les dépenses de publicité afin qu'elles servent les citoyens de tout notre territoire, et que leurs retombées se matérialisent chez nous. Imaginez: personne n'est en mesure de préciser la proportion des dépenses gouvernementales qui aboutissent, par les agences de publicité, chez Google ou Facebook, deux sociétés qui ne paient aucun impôt au Québec.

À l'heure de la numérisation massive, on ne peut non plus laisser entre les seules mains d'intérêts privés, très souvent étrangers, le choix des œuvres appelées à être restaurées ou numérisées. Il en va de notre capacité collective

non seulement à conserver notre patrimoine, mais aussi à le faire rayonner, ici et partout dans le monde, pour qu'il continue d'inspirer les créateurs.

Et qu'en est-il de la crise des médias, qui est la grande oubliée de cette politique? Plusieurs affirment qu'elle constitue une menace pour la santé de la démocratie québécoise. Présentement, aucun organisme n'est responsable, ni même outillé, pour réaliser un portrait de la situation.

Enfin, bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Cette pierre angulaire de notre identité demeure pourtant négligée.

Le Québec a su faire naître des générations d'artistes géniaux et d'artisans de renommée mondiale. Tout l'enjeu d'une politique culturelle est de tenir compte des défis nouveaux pour s'assurer que d'autres générations prennent le relais. Quelle plus grande fierté pour une nation que celle d'être reconnue pour offrir à l'humanité son supplément d'âme? Offrons aux artistes du présent et du futur les outils et les moyens que leur talent mérite. Offrons-leur une politique ancrée dans le XXI^e siècle.

IDÉES

L'identité nationale: le thème qui s'impose

CLAUDE MORIN

Ex-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec

La démarche politique alternative que je suggérais au Parti québécois dans mon dernier livre (*Je le dis comme je le pense*, 2014, p. 9 à 96) me paraît toujours être celle qui serait la plus en phase avec les tendances lourdes de l'opinion. À défaut d'une souveraineté prochaine et tout en gardant l'avenir ouvert, elle propose une façon inédite de faire avancer le Québec, fondée sur les aspirations naturelles de nos concitoyens et respectant leur cheminement historique. Elle devrait plaire à beaucoup d'entre eux.

Ce constat découle des perceptions observées depuis longtemps dans les sondages successifs: rejet de la rupture avec le Canada, mais aussi refus des suites déléterées de la Constitution imposée au Québec en 1982: multiculturalisme, diminution des pouvoirs de notre Assemblée nationale, réduction de notre nation au rang de minorité ethnique parmi les autres.

En fait, les Québécois ont l'intuition qu'une autre voie vers l'avenir existe. Ils ont raison. Cependant, hormis une évolution soudaine de la conjoncture, les efforts en vue de l'adoption de cette voie novatrice seraient, ces temps-ci, prématurés. Ils auraient pu et dû être amorcés lors de la «saison des idées» (dès 2003). Tout de même, il y a eu progrès. Le Parti québécois envisage maintenant de modifier sa démarche (pas de référendum sur la souveraineté au cours du prochain mandat), décision à l'impact électoral encore inconnu, mais qui correspond aux préférences de la population.

Je suis persuadé que le PQ en viendra à retenir une approche comme celle que j'ai avancée, sauf que, d'ici l'élection de 2018, ce serait sans doute impossible.

Le choix

La situation actuelle presse donc le PQ de pratiquer un discours et de concevoir des actions en fonction d'une réalité évidente confirmée par l'histoire, dont découle son existence même comme parti et qui colle à sa raison d'être: l'identité nationale québécoise. Outre que celle-ci nourrit un sentiment patriotique normal, elle concerne aussi des dossiers courants: langue, immigration, laïcité, éducation, culture, intégrité territoriale (pipeline), économie, statut constitutionnel, etc.

Si, obnubilé par une rectitude politique stérilisante ou adepte de la langue de bois, le PQ re-



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Si le PQ renonçait à axer une portion significative de son message sur l'identité nationale, on voit mal, face à ses opposants, sur quel autre sujet aussi pertinent il pourrait faire campagne.

nonçait à axer une portion significative (mais non exclusive) de son message sur l'identité nationale, on voit mal, face à ses opposants, sur quel autre sujet aussi pertinent il pourrait faire campagne. Sans référendum proche, il serait peu logique pour lui de privilégier la souveraineté comme enjeu électoral immédiat.

Les adversaires fédéralistes redoutent en conséquence que le PQ insiste sur la question identitaire. D'où leur acharnement à discréditer le sentiment national québécois, à inhiber les citoyens à cet égard, à les culpabiliser de vouloir être ce qu'ils peuvent devenir. Hypocritement, ils accusent le débat identitaire, sujet tabou selon eux quel qu'en soit l'angle, d'alimenter l'intolérance et d'encourager le racisme. Tels sont les objectifs insidieux de l'enquête annoncée sur le «racisme systémique» censé avoir contaminé le Québec.

On est porté à se demander quel acte épouvantable nous aurions commis comme peuple, ou aurions le pervers dessein de commettre, qui puisse autoriser cette sorte de procès. Finira-t-on par exiger notre repentir d'exister, auquel se lierait, pour faire bonne mesure, notre résolution rédemptrice de nous éclipser en silence?

L'offensive

Contre ce genre d'attaques, deux attitudes sont possibles. Une, défensive, qui consisterait à déplorer les arguments adverses en les quali-

fiant poliment d'exagérés, à atténuer piteusement les prises de position du PQ de crainte d'indisposer tel groupuscule, à alléguer que le parti n'a pas le choix, les circonstances le forçant à se préoccuper de l'identité nationale, etc. Attitude pusillanime peu convaincante.

Ou l'offensive: une fois sa portée clairement et formellement définie, et sa justification concrètement démontrée — ce qui est essentiel pour tarir les malentendus provoqués ou authentiques —, assumer pleinement et avec audace le défi identitaire. Parce qu'il est fondamental. Nulle nation ne peut accepter son extinction, graduelle ou rapide.

Il n'y a là rien d'excessif ou d'outrageant. Ni d'extrémiste. Ainsi, chacun à sa manière et parfois avec intensité, les premiers ministres Duplessis, Lesage, Johnson, Bertrand, Bourassa et Lévesque, pour ne mentionner que ceux-là, ont, sur ce plan, fait preuve de fidélité envers le Québec et ses caractéristiques propres. Il ne leur serait pas venu à l'esprit que devenir plus ou moins apatrides nous conférerait un statut enviable.

Bref, comme n'importe quelle identité nationale ailleurs et ainsi que le prescrit le sens commun, la nôtre a le droit de se manifester et de se développer. Et ceux qui la partagent — «pure laine» ou non, né ici ou pas — ont tout à fait raison de tenir à ce qu'elle soit respectée et qu'elle dispose librement des moyens de s'affirmer et de s'épanouir.

Le prix du « Cheap Speech »

PIERRE TRUDEL



La recrudescence du discours extrême observée depuis quelques temps tient à une pluralité de causes. Mais elle ne semble pas étrangère aux mutations profondes de l'environnement de production et de circulation de l'information induites par «l'Internetisation» de nos sociétés. Elle est aggravée par l'attitude de laisser-faire qui tient lieu de politique à l'égard des transformations induites par le numérique.

En 1995, en pleine époque où l'émerveillement suscité par Internet régnait sans partage, le professeur de droit Eugene Volokh publiait dans la revue de droit de l'Université Yale un article intitulé « Cheap Speech and What It Will Do » (Le discours « bon marché » et ce qu'il va engendrer). Le texte développait la thèse selon laquelle la généralisation d'Internet et des procédés de traitement de l'information qui y sont associés sonnait la fin du caractère onéreux de la prise de parole dans les sociétés développées.

L'auteur prévoyait que le contexte généré par Internet habiliterait de plus en plus de personnes à disposer d'une tribune. Les auditeurs disposeraient de choix pratiquement illimités. Volokh évoquait également le transfert vers des intermédiaires du pouvoir détenu jusque-là par les médias à l'égard de ce que le public a la possibilité de voir, de lire et d'entendre. Il parlait aussi de l'éviction des journaux du marché des petites annonces de même que le fin ciblage des messages publicitaires rendu possible par les traitements massifs des données générées par les interactions numériques.

Tout en reconnaissant les indéniables bénéfices de cette tendance lourde en faveur du « Cheap Speech », l'auteur remarquait que les groupes extrémistes pourraient être parmi les bénéficiaires de cette modicité du coût d'accès aux audiences que procure désormais l'espace numérique. Le contrôle accru des individus sur ce qu'ils reçoivent en ligne les habilite à préférer des informations de camelote à celles que proposent les médias fonctionnant selon des normes élevées de vérification.

Les médias ébranlés

Dans un article à paraître dans la *First Amendment Law Review*, sur le « Cheap Speech » et ce qu'il a fait à la démocratie, Richard Hasen constate ces jours-ci que le phénomène a engendré pire que les maux redoutés par Volokh.

L'environnement du « Cheap Speech » a radicalement ébranlé le modèle économique des médias. La viabilité des médias traditionnels est fondée sur la constitution d'auditoires de masse qui pouvaient être ensuite valorisés auprès d'annonceurs. Il y a eu un déplacement massif de revenus vers les plateformes comme les médias sociaux et autres agrégateurs, qui pour la plupart ne produisent pas de contenus. Les revenus autrefois gagnés par les médias sont désormais captés par les plateformes comme Google ou Facebook qui, elles, sont en mesure de valoriser l'attention que les internautes portent aux contenus.

Tout cela contribue à fragiliser les médias fondés sur la production de contenus validés selon des méthodes éprouvées. Cette tendance s'est accompagnée d'une recrudescence de sites proposant des contenus principalement destinés à capter l'attention des internautes, notamment en les confortant dans leurs croyances. Le contrôle de ce qui est effectivement vu par les individus échappe de plus en plus à ceux qui exercent un contrôle de la validité de ce qui est diffusé. Voilà réunies les conditions propices au foisonnement sans précédent de « fausses nouvelles ».

Aux États-Unis (et sans doute au Canada), le recul de la presse locale a affaibli la capacité des médias à se livrer à une réelle surveillance des activités des élus locaux. De même, le faible coût de la présence en ligne a rendu plus accessible la diffusion du discours extrême et haineux qui existait bien avant Internet. La disponibilité d'Internet a ouvert des possibilités sans précédent de diffusion aux groupes extrémistes comme le Ku Klux Klan et autres hordes racistes. Les médias sociaux réduisent les coûts de l'action collective. Cela vaut pour le meilleur mais aussi, hélas, pour le pire.

Repenser les conditions du numérique

Face au triomphe du « Cheap Speech », on mesure l'ampleur du défi de repenser les conditions dans lesquelles se déroulent les échanges au sein de l'espace public. Le contexte technologique associé à Internet a engendré des normes par défaut qui fragilisent les médias fondés sur des processus de validation. Les équilibres entre les droits et libertés s'en trouvent menacés.

Le risque du numérique est surtout lié à la transformation de l'espace public. À voir les mutations engendrées par ce contexte de « Cheap Speech », le laisser-faire est un luxe que les démocraties ne peuvent se permettre. Une politique numérique digne de ce nom doit proposer des actions cohérentes sur ces difficiles enjeux.

Julien Hébert, ce fabuleux défricheur du design

MÉLANIE ST-HILAIRE

L'auteure dirige l'atelier de rédaction Biendit

Il y a 50 ans, Julien Hébert créait un logo inoubliable pour Expo 67. Une œuvre en accord avec la mission de sa vie: initier le Québec au design. Le professeur Martin Racine raconte cette histoire dans un livre éclairant.

Mais qu'est-ce que ce logo proposé pour Expo 67? À Ottawa, le chef de l'opposition, John Diefenbaker, se révolte: « Je n'ai jamais vu pareille monstruosité! » Sans feuille d'érable, sans le plus petit castor? Il faudra l'intervention du premier ministre, Lester B. Pearson, pour apaiser le scandale. Finalement, l'œuvre honnie — représentation stylisée d'une chaîne humaine, fidèle au slogan « Terre des hommes » — sera affichée partout à Montréal. Symbole de cet été où les Québécois découvrirent la modernité...

L'artiste derrière ce tohu-bohu? Bien des gens ont oublié son nom: Julien Hébert. Un créateur multidisciplinaire aux idées aussi avant-gardistes que ses œuvres.

« Ce pionnier mérite sa place dans l'histoire culturelle du Québec », estime Martin Racine. Le professeur à l'Université Concordia a remué ciel et terre pour publier *Julien Hébert. Fondateur du design moderne au Québec*, en 2016. Avant cela, il avait consacré son doctorat à ce maître méconnu, dont il n'avait jamais entendu parler durant ses cours en design industriel. C'est une conversation avec un expert de sa discipline qui l'a mis sur la trace du créateur. Patiemment, il a rassemblé les données éparpillées sur sa vie et son œuvre. En lisant ses carnets de création, il a été ébloui par la profondeur de sa pensée. « C'est comme si les Américains ne connaissaient pas Frank Lloyd Wright, ou les Français Le Corbusier, dit-il. Impensable! » Il a donc cherché un éditeur intéressé par son histoire.

Né à Rigaud en 1917, Julien Hébert fait ses classes à l'École des beaux-arts de Montréal. Pour réfléchir au rôle de l'art dans la société, il étudie ensuite la philosophie à l'université. En 1946, il entame un stage de deux ans auprès du sculpteur cubiste Ossip Zadkine, à Paris. De son mentor, il retient une idée importante: tout est sculpture. « Tous les objets ont une forme qui mérite d'atteindre la perfection », formule-t-il.

Quand l'artiste rentre au bercail, en 1948,

DES IDÉES EN REVUES



Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *Continuité*, été 2017, n° 153.

l'année même de la publication du *Refus global*, il retrouve une société en métamorphose. À l'ombre des tours de bureaux et des banlieues naissantes pousse un art nouveau: le design industriel, qui permet de produire en série des objets bien pensés. Un défi taillé sur mesure pour son esprit rationnel.

En 1951, il s'illustre au premier concours de design canadien en présentant une chaise en toile et structure d'aluminium. Un industriel le recrute pour dessiner du mobilier de jardin. Deux ans après, il conçoit la chaise longue Contour, à la forme épurée et à la fonctionnalité impeccable. « *Saluée par la critique au Salon du meuble de Milan, cette création signale l'arrivée du design canadien sur la scène internationale* », précise Martin Racine. Les meubles pliants signés Hébert, merveilles de commodité, se vendent par centaines de milliers.

Sans surprise, l'homme se distingue aussi en sculpture. En 1963, devant la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, il réalise une murale de panneaux texturés en aluminium. Son matériau fétiche. « *Julien Hébert disait que les Québécois devaient devenir les meilleurs pour créer des produits avec ce métal typique du pays* », rapporte le professeur.

Refusant de se cantonner à une seule discipline, ce talentueux touche-à-tout dessine le plafond du Centre national des arts à Ottawa, le pavillon du Québec à l'exposition universelle d'Osaka, les arrêts d'autobus de Montréal... Sans oublier le mobilier Grébert, d'inspiration scandinave, conçu pour garnir les bureaux contemporains.

Mais c'est surtout son engagement pour le

développement du design au Québec qui marque sa carrière. À l'Institut des arts appliqués, ce pédagogue passionné forme toute une génération d'étudiants. Il plaide avec ferveur pour la fondation d'un Institut de design, qui ouvre à l'Université de Montréal en 1969. Il contribue aussi à établir la section québécoise de l'Association canadienne des designers industriels.

De cette œuvre authentique, Martin Racine a tiré quelques leçons d'intérêt pour les designers actuels. « *D'abord, le design n'existe pas pour le profit des entreprises. C'est une discipline humaniste* », énonce-t-il. Pour Julien Hébert, ce travail ne servait pas à vendre des meubles de luxe à une élite dépensière, mais à créer des objets adaptés aux besoins de la société. En 1971, il avait même élaboré un plan pour revitaliser les régions en formant au design les chômeurs québécois!

« *Aux yeux de Julien Hébert, le design était un artisanat moderne qui pouvait contribuer à développer la société et à définir sa culture* », ajoute le professeur. Son modèle était la Scandinavie, qui avait recyclé des techniques proches de sa tradition pour manufacturer des biens de qualité. Il admirait Artek, la compagnie de meubles du designer finlandais Alvar Aalto. Il rêvait que le Québec exporte ainsi des objets à son image, faits de matériaux locaux.

S'il vivait aujourd'hui, Julien Hébert aurait de quoi se réjouir, estime Martin Racine. À commencer par le succès de son héritier spirituel, Michel Dallaire. Son Bixi, qui roule de Londres jusqu'à Washington, n'est-il pas fabriqué au Saguenay-Lac-Saint-Jean? Cette prouesse manufacturière l'aurait ravi. De même que la production de ces nombreux designers-artisans qui fabriquent des créations soignées en petite série, comme les chaises en bache du collectif Samare.

Lorsqu'il devient le premier designer à remporter le prix Paul-Émile-Borduas, en 1979, Julien Hébert ne cache pas sa joie. « *Ainsi, le design cesse d'être une technique pour fond d'usine pour devenir l'un des beaux-arts* », se réjouit-il. À peine 15 ans ont passé depuis qu'il s'est fait étriller pour son logo trop moderne. Mais dans l'intervalle, le Québec s'est assoupli. Assez pour que ce défricheur y laisse sa marque.

Des commentaires ou des suggestions pour des idées en revues? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

ACTUALITÉS

VEDETTES

SUIITE DE LA PAGE 1

« Ces gens-là sont tellement habitués à parler partout dans les magazines de la rentrée scolaire de leurs enfants, à partager leurs bonnes adresses, à énumérer leurs trucs pour trouver l'amour parfait. Peut-être qu'ils finissent par se sentir investis d'une mission qu'on ne leur a jamais confiée quand ils se disent: "Tiens, je vais raconter ma bipolarité" ou "Tiens, je vais raconter ma grossesse difficile" [comme l'animatrice Marie-Claude Barrette dans *La Couveuse*]. »

En bon journaliste d'infiltration, Hugo Meunier se prête donc lui-même au jeu d'un récit de soi parfois réellement bouleversant (le chapitre sur le suicide d'un ami). Il consacre néanmoins l'essentiel de son essai à s'interroger sur, en vrac, la taille de l'espace médiatique qu'occupent les vedettes, la minceur anorexique du propos de certains de ces ouvrages visiblement torchés sur le coin d'une table, ainsi que la marchandisation de l'émotion sur l'autel de l'ego.

Carrières vacillantes

Défiibrillateur contribuant à ressusciter des carrières vacillantes, l'écrit biographique permet d'abord et avant tout de venir en aide à son prochain, plaide l'humoriste Maxim Martin entre les pages d'*Infiltrer Hugo Meunier*, en brandissant les nombreux courriels émus que lui font parvenir les lecteurs d'*Excessif*, son livre-témoignage largement articulé autour de ses problèmes de toxicomanie. Un argument auquel seuls les cœurs de pierre pourraient demeurer insensibles.

« Je suis convaincu que Maxim Martin ne ment pas. Ces livres répondent, oui, à un besoin », admet Meunier, en évoquant du même souffle l'exemple de la première biographie de la chanteuse Nathalie Simard, dont l'effet positif s'était manifesté jusque dans les CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel). Un exploit d'une noblesse dont pourrait plus difficilement se revendiquer *Un like à la fois*, biographie précoce de la jeune vingtenaire Noémie Dufresne, célèbre pour les égoportraits dont elles mitraillaient ses admirateurs sur les réseaux sociaux.

« Il ne faudrait pas que les vedettes nous prennent pour des imbéciles », insiste Meunier. *Ce n'est pas juste par altruisme qu'ils font des livres. Il y a d'autres motifs qui se cachent derrière ces entreprises.* »

Les vedettes, des voleurs d'espace ?

À la fin des années 1990, le comédien Hugo Dubé (*Octobre, Ramdam, Série noire*) s'imagine conférencier. Une démarche semblable à celle amorcée par Marcel Leboeuf à la même époque et à laquelle l'humoriste Jérémy Demay emboitait le pas en 2015 avec la parution de son livre à succès *La liste*, inspiré d'un épisode dépressif.

Et si la nature incertaine du travail d'artiste jouait un rôle important dans le phénomène que dissèque Hugo Meunier ? « En tant que comédien, tu ne peux pas demeurer cloisonné. Il faut que tu puisses l'ouvrir au plus grand nombre de possibilités. Comme le téléphone sonnait moins à un certain moment, je me suis mis à réfléchir à mon avenir. C'était dans l'ordre des choses de donner des conférences, parce que c'est ce que je fais depuis plus de trente ans, communiquer », confie Dubé, qui lançait en

« Ce n'est pas juste par altruisme qu'ils font des livres. Il y a d'autres motifs qui se cachent derrière ces entreprises. »

Hugo Meunier

2016 *La créativité a quatre lettres: VOUS*, guide issu d'une conférence parcimonieusement émaillée de quelques brefs épisodes personnels, insiste son créateur.

Richard Turcotte nage dans le bonheur. Vous le savez sans doute déjà si vous avez lu *Être l'artiste de sa vie* (auquel Hugo Meunier assène une ou deux vannes). Aux inquiétudes de ceux pour qui les vedettes qui signent des livres arachent à d'authentiques auteurs l'occasion de parapher un contrat avec une grande maison d'édition, l'animateur de l'émission *Ça rentre au poste* sur les ondes d'Énergie rappelle que son livre n'avait aucune prétention littéraire. « Si tu veux lire un roman, tu vas vers David Goudeault, pas vers moi ! »

L'acolyte des Grandes Gueules fait aussi valoir que c'est tout le vedettariat qui embrasse des stratégies de mise en scène de soi. « Quand Marc Cassivi dit à Hugo Meunier que Véro ne ferait jamais de livre comme ça parce qu'elle n'a pas besoin de cette visibilité, il oublie que Véro se raconte déjà dans son magazine, qu'elle monte sur scène avec son chum

et qu'elle parle de sa vie de femme d'affaires dans *Véro Inc.* »

Vaincre la bulle

S'il n'est peut-être pas aussi difficile que le suggère Hugo Meunier de faire publier une œuvre littéraire au Québec, attirer l'attention des médias et du public représente un considérable défi, note l'auteur Éric St-Pierre, dont le roman *Comment écrire Comment écrire un best-seller* parodie un phénomène cousin des autobiographies de personnalités connues, celui des guides d'écriture de livres à succès. L'érosion de l'espace médiatique dévolu à la littérature témoigne cependant de plusieurs facteurs, que l'on ne pourrait réduire à l'omniprésence des vedettes.

« On a beaucoup relevé pendant la dernière campagne présidentielle américaine comment nos bulles partisans se ferment de plus en plus, souligne-t-il. À mes yeux, c'est un symptôme de notre désir en tant qu'humain de rester près de notre famille. Comme les vedettes qu'on voit le plus souvent deviennent un ersatz de famille, on va se diriger plus naturellement vers ces gens qu'on connaît, vers leurs livres. C'est une bonne chose de prendre conscience de cet instinct pour davantage chercher à aller vers la nouveauté, vers l'autre et pour davantage se demander, comme le faisait jadis Michel Louvain, qui est la belle inconnue. »

Collaborateur
Le Devoir

INFILTRER HUGO MEUNIER

Enquête sur la vie des vedettes québécoises
Hugo Meunier
Lux Éditeur
Montréal, 2017, 208 pages

EAU

SUIITE DE LA PAGE 1

que le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) mis en place par Québec prévoit une distance minimale de 500 mètres entre une source d'eau et un forage, elles souhaitent porter cette distance à un minimum de deux kilomètres.

Or, toutes les municipalités qui ont demandé une telle dérogation au règlement provincial ont essuyé un refus de la part du gouvernement Couillard. Il a été transmis par écrit, selon un libellé similaire d'une lettre à l'autre. Celles-ci portent l'en-tête de la « Direction générale des politiques de l'eau » du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Analyse scientifique

Les lettres obtenues par *Le Devoir* indiquent ainsi que, pour accorder une dérogation, « le ministre doit s'appuyer sur une analyse qui tient compte des conditions particulières du territoire de la municipalité ». Jugeant que le projet de règlement soumis au ministre Heurtel ne lui permet pas de démontrer la nécessité d'appliquer de telles normes, le MDDELCC exige que chaque municipalité produise une analyse scientifique étoffée, sans quoi le ministère n'évaluera pas la demande.

« À cet effet, vous devez nous transmettre un document technique qui démontre que les caractéristiques de votre territoire (contexte hydrogéologique et hydrologique local, disponibilité en



ACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection mis en place par Québec prévoit une distance minimale de 500 mètres entre une source d'eau et un forage.

eau, vulnérabilité des sources d'alimentation en eau face aux risques que représente l'industrie visée, etc.) font en sorte que les normes du RPEP ne sont pas adéquates pour protéger les prélèvements d'eau effectués à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire qui s'y retrouvent », peut-on lire dans les lettres transmises aux municipalités.

« De plus, ce document doit démontrer que les normes incluses à votre règlement municipal sont précisément celles qui répondent à ces mêmes caractéristiques particulières de votre territoire. Ce n'est qu'à la suite de la réception d'un tel document technique que le ministère sera en mesure de réaliser l'analyse de votre demande

d'approbation », ajoute-t-on, en guise de conclusion.

Affrontement en vue

Le cabinet du ministre Heurtel confirme la démarche menée au cours des dernières semaines. « Considérant que les municipalités n'ont pas, jusqu'à présent, fait cette démonstration technique, le ministre ne peut approuver leur règlement », précise son attachée de presse, Émilie Simard.

Le « comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au RPEP » ne l'entend évidemment pas ainsi. Dans une réponse transmise au ministre, il souligne que les 230 municipalités « n'ont aucunement l'intention de satisfaire à ladite exigence ». En s'ap-

puyant sur les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, le comité affirme que la demande de dérogation n'a pas à être accompagnée d'une « justification locale ».

Tout indique donc qu'un affrontement se dessine entre le gouvernement et les municipalités qui disent vouloir mieux protéger l'eau potable de leurs citoyens. Elles seront d'ailleurs plus de 300 à exiger une dérogation au RPEP dès le 10 septembre, puisque le comité compte effectuer un nouveau dépôt de demandes de dérogations.

Les municipalités pourraient-elles aller jusqu'à recourir aux tribunaux pour obtenir gain de cause contre le gouvernement du Québec ? « Si le ministre dit non, nous n'allons pas en rester

là », laisse tomber le maire de Ristigouche Sud-Est, François Boulay, membre du comité. « S'il faut aller devant le tribunal pour obtenir le droit d'exercer cette compétence fondamentale, c'est ce que nous allons faire », ajoute-t-il.

Procès Gastem contre Ristigouche Sud-Est

Fait à noter, le règlement que les 300 municipalités souhaitent pouvoir adopter imposerait des normes similaires à celles mises en place par Ristigouche Sud-Est en 2013, soit avant l'élaboration du RPEP. À la suite de l'adoption de ce règlement, l'entreprise pétrolière Gastem a intenté une poursuite contre la petite municipalité gaspésienne de 157 habitants.

Gastem réclame 1,5 million de dollars, puisque le règlement municipal a eu pour effet de bloquer un projet de forage. Ce montant équivaut à cinq fois le budget annuel de Ristigouche. Un cas sans précédent qui a suscité des craintes, selon François Boulay. « Les élus municipaux ont vraiment peur d'être poursuivis s'ils adoptent un tel règlement », insiste-t-il.

Le gouvernement Couillard n'a pas offert son appui à la petite municipalité dans ce dossier. La Fédération québécoise des municipalités a toutefois décidé d'appuyer financièrement Ristigouche Sud-Est, jugeant que cette cause pourrait faire « jurisprudence » au Québec.

L'Union des municipalités du Québec a aussi offert son appui. « On trouvait cela tellement heurtant, de voir une municipalité de 157 habitants être poursuivie pour 1,5 million de dollars. On trouvait qu'il y avait quelque chose de heurtant dans cela, pour ne pas dire odieux », souligne son président, Bernard Sévigny.

Sans aller jusqu'à parler de craintes dans le monde municipal, M. Sévigny reconnaît que certains sont préoccupés. « Il y a une préoccupation. Si Ristigouche perdait, qu'est-ce que ça signifierait pour la suite des choses, en terme de précédent ? »

Pour le moment, l'UMQ surveille surtout la révision du RPEP, qui est en cours au MDDELCC. « C'est à la lumière de cet exercice, donc de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques, que le gouvernement jugera de la pertinence d'apporter ou non des modifications au RPEP », précise le cabinet de David Heurtel.

Le Devoir

CÉGEPS

SUIITE DE LA PAGE 1

« Le choix des cégeps anglophones par une trop grande proportion d'élèves allophones représente un obstacle à leur pleine intégration à la société québécoise et à la préservation de la langue française comme langue commune », explique-t-on dans l'introduction de la proposition.

La proposition initiale provenait de militants de l'Estrie et suggérait d'obliger la fréquentation d'un établissement d'enseignement francophone lors des « deux premiers diplômes préuniversitaires réalisés au Québec ».

Le 31 août, en clôture du caucus à Shawinigan, M. Lisée avait déclaré que son parti et ses militants tentaient de trouver « un point d'équilibre ».

En 2011, le PQ avait intégré à son programme le projet d'étendre les dispositions de la loi 101 au collégial et d'interdire aux étudiants francophones ou allophones de fréquenter le cégep en anglais. Le gouvernement de Pauline Marois avait toutefois renoncé à cet en-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean-François Lisée

jagement une fois au pouvoir à la suite des élections de 2012.

M. Lisée estime que cette proposition n'a plus la cote aujourd'hui. « Je sais que si on allait au vote sur la loi 101 dans les cégeps [au congrès], ce serait battu », a-t-il avancé. « On connaît déjà le score. Plutôt que de faire ça, est-ce qu'on peut trouver un point d'équilibre ? On essaie de le chercher. » Le chef n'a pas souhaité

émettre de commentaires sur la proposition des « deux blocs ».

Le cabinet de M. Lisée n'a pas voulu confirmer l'amendement proposé. « Les militants auront à débattre de tous les amendements sur la langue lors du congrès », s'est limité à dire Bruno-Pier Cyr, attaché de presse de M. Lisée.

Du côté des militants, l'actuel président de l'association péquiste de Beauharnois, Marc Laviolette, a indiqué que « le chef a appelé à quelques amendements, ce qui est positif ».

« Nous sommes prêts à examiner toutes les avenues pour empêcher les transferts linguistiques entre le secondaire français et le cégep anglais », soutient-il.

Selon l'ancien président de la CSN et porte-parole du SPQ Libre, l'objectif des militants demeure d'« empêcher de prendre l'argent public pour angliciser le Québec ».

Les propositions et amendements des militants seront soumis au vote des délégués lors du congrès du Parti québécois qui se tiendra du 8 au 10 septembre au Palais des congrès de Montréal.

Le Devoir

Fréquentation des cégeps

Nombre d'étudiants francophones dans les 5 cégeps anglophones

2013-2014	7212
2014-2015	7346
2015-2016	7632

Nombre d'étudiants anglophones dans les 43 cégeps francophones

2013-2014	11 641
2014-2015	11 423
2015-2016	11 233

Nombre d'étudiants allophones dans les cégeps anglophones

2013-2014	8602
2014-2015	8776
2015-2016	9100

Source : Fédération des cégeps du Québec

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com